

**EXPERTS COMPTABLES  
COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Rue de la Prunelle  
ZA des Longs Réages  
22190 PLÉRIN  
+33 (0)2 96 33 42 57

2 C Allée Jacques Frimot  
ZAC Atalante Champeaux  
35000 RENNES  
+33 (0)2 23 46 33 90

46 Boulevard Emile Augier  
75116 PARIS  
+33 (0)9 75 48 13 97

rouxeltanguy@actheos.com  
[www.actheos.com](http://www.actheos.com)

**ASSOCIATION VILLA SAINT JOSEPH  
Etablissement d'hébergement pour  
personnes âgées dépendantes  
12, Rue Saint-Joseph  
35380 PLELAN LE GRAND**

-----

**RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS  
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023**

Paris  
Rouen  
Rennes  
Le Havre  
Bordeaux  
Saint-Brieuc

*Le présent rapport comprend 19 pages*



**ASSOCIATION VILLA SAINT JOSEPH**  
**Etablissement d'hébergement pour**  
**personnes âgées dépendantes**

12, Rue Saint-Joseph  
35380 Plélan Le Grand

-----

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023**

-----

Aux membres de l'Association,

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « VILLA SAINT JOSEPH » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.



### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rennes, le 06 juin 2024

ACTHEOS ROUXEL-TANGUY & ASSOCIES  
Société de commissaires aux comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de l'Ouest Atlantique

  
Murielle PEAN-HAMARD  
Associée



## BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12		
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	<b>Immobilisations incorporelles</b>	Le commissaire aux comptes ACTHEOS ROUXEL TANGUY & ASS					
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...	52 025	47 668	4 357	11 095	6 738	60.73
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	<b>Immobilisations corporelles</b>						
	Terrains						
	Constructions	4 253 751	407 349	3 846 401	3 189 654	656 748	20.59
	Installations techniques Matériel et outillage	2 589 573	2 088 264	501 309	438 536	62 773	14.31
	Immobilisations corporelles en cours				138 560	138 560	100.00
	Avances et acomptes						
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
	<b>Immobilisations financières (1)</b>						
Participations et Créances rattachées							
Autres titres immobilisés							
Prêts	126 911		126 911	120 948	5 963	4.93	
Autres	457		457	457			
<b>Total I</b>	7 022 718	2 543 282	4 479 436	3 899 250	580 186	14.88	
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>						
	<b>Créances (2)</b>						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	200 218	7 825	192 393	181 024	11 370	6.28
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	881 317		881 317	757 083	124 233	16.41
	Valeurs mobilières de placement	56 505		56 505	54 429	2 076	3.81
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	1 357 724		1 357 724	1 981 483	623 759	31.48
Charges constatées d'avance (2)	37 628		37 628	39 770	2 142	5.39	
<b>Total II</b>	2 533 392	7 825	2 525 567	3 013 789	488 222	16.20	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecarts de conversion actif (V)						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	9 556 110	2 551 107	7 005 003	6 913 039	91 964	1.33	

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

**BILAN PASSIF**

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
FONDS PROPRES	<b>Fonds propres</b>						
	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires						
	Fonds propres complémentaires	39 737		39 737			
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves pour projet de l'entité	578 206		584 077		5 871	1.01
	<i>Dont réserves des activités sociales et médico-sociales</i>	297 853		303 724		5 871	1.93
	Autres						
	Report à nouveau	86 445		49 818		36 627	73.52
<i>Dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales</i>	86 445		49 818		36 627	73.52	
<b>Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)</b>	80 389		30 756		111 145	361.38	
<i>Dont activités sociales et médico-sociales</i>							
<b>Situation nette (sous total)</b>	623 999		704 388		80 389	11.41	
Fonds propres consommables							
Subventions d'investissement	448 243		464 155		15 912	3.43	
Provisions réglementées	369 161		369 161				
<b>Total I</b>	1 441 402		1 537 703		96 301	6.26	
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
	Fonds dédiés	405 975		443 209		37 234	8.40
<b>Total II</b>	405 975		443 209		37 234	8.40	
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges	346 633		347 271		638	0.18
<b>Total III</b>	346 633		347 271		638	0.18	
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	2 953 621		3 140 008		186 388	5.94
	Emprunts et dettes financières diverses	81 619		74 783		6 836	9.14
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	179 735		142 981		36 754	25.71
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales	1 505 873		1 222 938		282 935	23.14
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	85 681		715		84 966	NS
	Autres dettes	4 465		3 430		1 034	30.15
	Instruments de trésorerie						
	Produits constatés d'avance						
<b>Total IV</b>	4 810 992		4 584 855		226 137	4.93	
Ecarts de conversion passif (V)							
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	7 005 003		6 913 039		91 964	1.33	

Le commissaire aux comptes  
ACTHEOS ROUXEL TANGUY & ASS

(1) Dont à plus d'un an  
Dont à moins d'un an

4 810 992      4 584 855

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques



## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
<b>Produits financiers</b>						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés	36 830		4 876		31 954	655.38
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total III</b>	36 830		4 876		31 954	655.38
<b>Charges financières</b>						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées	20 615		20 910		295	1.41
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total IV</b>	20 615		20 910		295	1.41
<b>2. Résultat financier (III-IV)</b>	16 214		16 034		32 248	201.12
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)</b>	112 737		17 778		130 515	734.13
<b>Produits exceptionnels</b>						
Sur opérations de gestion				787	787	100.00
Sur opérations en capital	35 383		21 290		14 093	66.20
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges						
<b>Total V</b>	35 383		22 076		13 306	60.27
<b>Charges exceptionnelles</b>						
Sur opérations de gestion	18		4 198		4 180	99.57
Sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			4 779		4 779	100.00
<b>Total VI</b>	18		8 977		8 959	99.80
<b>4. Résultat exceptionnel (V-VI)</b>	35 365		13 100		22 265	169.97
<b>Participation des salariés aux résultats (VII)</b>						
<b>Impôts sur les bénéfices (VIII)</b>	3 017		122		2 895	NS
<b>Total des produits (I+III+V)</b>	4 575 675		4 359 021		216 654	4.97
<b>Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)</b>	4 656 064		4 328 265		327 799	7.57
<b>5. EXCEDENT OU DEFICIT</b> <i>dont activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	80 389		30 756		111 145	361.38

## EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>						
Dons en nature						
Prestations en nature						
Bénévolat	44 237		30 208		14 029	46.44
<b>TOTAL</b>	<b>44 237</b>		<b>30 208</b>		<b>14 029</b>	<b>46.44</b>
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens						
Prestations en nature						
Personnel bénévole	44 237		30 208		14 029	46.44
<b>TOTAL</b>	<b>44 237</b>		<b>30 208</b>		<b>14 029</b>	<b>46.44</b>

Le commissaire aux comptes  
ACTHEOS ROUXEL TANGUY & ASS

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

### FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Nous vous relatons les faits suivants :

- les produits d'exploitation se sont élevés à 4 503 463 € contre 4 332 069 € au cours de l'exercice précédent
- la capacité d'autofinancement s'est élevée à 213 980 € contre 229 089 € au 31 décembre 2022
- les ETP s'élèvent à 59 personnes sur 2023
- le projet immobilier d'extension qui avait débuté sur l'exercice 2020 est terminé au 31 décembre 2023 et a été mis en service.

Le commissaire aux comptes  
ACTHEOS ROUXEL TANGUY & ASS

### EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Nous n'avons pas relevé d'événement postérieur à la clôture de l'exercice qui pourrait avoir une incidence sur le résultat à vous communiquer.

### - REGLES ET METHODES COMPTABLES -

#### Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général mais aussi en application des règlements ANC 2020-08 et ANC 2019-04 relatifs aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

## **ANNEXE**

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

### **Permanence des méthodes**

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

### **Informations générales complémentaires**

#### **Objet social :**

En application du référentiel comptable ANC 2020-08 qui fait suite au règlement ANC 2018-06 applicable depuis le 1er janvier 2020, nous vous rappelons l'objet social de l'association :

"L'association propose aux personnes âgées qui le souhaitent, en priorité celles qui sont résidents, ayant des attaches familiales à Plélan-le-Grand ou environs, un cadre institutionnel qui leur permette de vivre dignement. Elle entend assurer un accueil garantissant aux résidents un lieu de vie, un lien social, des soins, un accompagnement de fin de vie qui intègre tous les aspects de la dignité de la personne. évolution de l'EPHAD "Villa Saint Joseph" dont le siège est à Plélan-le-Grand et éventuellement de toutes structures d'accueil et d'aide aux personnes âgées, avec ou sans hébergement, que l'association serait amenée à créer et/ou à gérer."

#### **Provision réglementée :**

Pour rappel, les subventions d'investissement sont reprises au compte de résultat selon le rythme des amortissements des biens financés.

La provision pour différence de réalisation d'éléments d'actif est maintenue à 316 875 € au 31 décembre 2023.

Le commissaire aux comptes  
ACTHEOS ROUXEL TANGUY & ASS

#### **Subventions d'équipement :**

La Fondation des Hôpitaux de Paris a octroyé en 2023 à l'association une subvention de 9 750 € pour le financement de la place du village de la Villa St Joseph. Cette somme n'a pas été encaissée sur l'exercice. Il reste donc 9 750 € à percevoir qui ont été constatés en subvention à recevoir.

En 2023, l'Agence Régionale de la Santé a octroyé une subvention de 9 406 € dans le périmètre du programme ESMS numérique. La villa St Joseph a encaissé 1 463 € sur l'exercice. Il reste donc 7 943 € à percevoir qui ont été constatés en subvention à recevoir.

#### **Plan comptable :**

L'association applique depuis le 1er janvier 2023 le nouveau plan comptable prévu par l'arrêté du 14 décembre 2022.

Les produits facturés aux résidents apparaissent désormais sur la ligne concours publics et subventions d'exploitation au lieu de Ventes de prestations de services. Ils se sont élevés à 2 246 859 € au titre de 2023 contre 2 160 665 € en 2022.

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Si ces produits avaient été comptabilisés comme en 2022 le montant apparaissant en Ventes prestations de service aurait été de 2 274 017 € et celui apparaissant en Coucours publics et subventions d'exploitation aurait été de 2 056 965 €.

**- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**

**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	52 025		
<b>TOTAL</b>	<b>52 025</b>		
Constructions sur sol d'autrui	2 835 058		
Installations générales agencements aménagements des constructions	515 410		903 283
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	1 089 461		132 472
Installations générales agencements aménagements divers	1 091 895		30 373
Matériel de transport	45 657		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	195 105		6 455
Immobilisations corporelles en cours	138 560		756 091
<b>TOTAL</b>	<b>5 911 145</b>		<b>1 828 673</b>
Prêts, autres immobilisations financières	121 405		9 259
<b>TOTAL</b>	<b>121 405</b>		<b>9 259</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>6 084 576</b>		<b>1 837 932</b>

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			52 025	52 025
<b>TOTAL</b>			<b>52 025</b>	<b>52 025</b>
Constructions sur sol d'autrui			2 835 058	2 835 058
Installations générales agencements aménagements constr.			1 418 693	1 418 693
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		0	1 221 933	1 221 933
Installations générales agencements aménagements divers			1 122 267	1 122 267
Matériel de transport			45 657	45 657
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		1 844	199 716	199 716
Immobilisations corporelles en cours	894 651	0		
<b>TOTAL</b>	<b>894 651</b>	<b>1 843</b>	<b>6 843 324</b>	<b>6 843 324</b>
Prêts, autres immobilisations financières		3 296	127 368	127 368
<b>TOTAL</b>		<b>3 296</b>	<b>127 368</b>	<b>127 368</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>894 651</b>	<b>5 139</b>	<b>7 022 718</b>	<b>7 022 718</b>

Le commissaire aux comptes  
**ACTHEOS ROUXEL TANGUY & ASS**

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

**Etat des amortissements**

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		40 930	6 738		47 668	
Constructions sur sol d'autrui		151 120	172 127		323 247	
Installations générales agencements aménagements constr.		9 694	74 408		84 103	
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		941 377	50 389		991 766	
Installations générales agencements aménagements divers		825 973	43 550		869 523	
Matériel de transport		44 342	957		45 299	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		171 889	11 631	1 844	181 676	
TOTAL		2 144 395	353 062	1 844	2 495 614	
TOTAL GENERAL		2 185 326	359 800	1 844	2 543 282	
Ventilation des dotations de l'exercice		Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
					Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL		6 738				
Constructions sur sol d'autrui		172 127				
Instal.générales agenc.aménag.constr.		74 408				
Instal.techniques matériel outillage indus.		50 389				
Instal.générales agenc.aménag.divers		43 550				
Matériel de transport		957				
Matériel de bureau informatique mobilier		11 631				
TOTAL		353 062				
TOTAL GENERAL		359 800				

Le commissaire aux comptes  
ACTHEOS ROUXEL TANGUY & ASS

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

**Tableau de variation des fonds propres**

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	39 737				39 737
Réserves	584 077	5 871-		0	578 206
Report à nouveau	49 818	36 627		0-	86 445
Excédent ou déficit de l'exercice	30 756	30 756-		80 389	80 389-
Situation nette	704 388			80 389	623 999
Subventions d'investissement	464 155		19 156	35 068	448 243
Provisions réglementées	369 161				369 161
<b>TOTAL I</b>	<b>1 537 703</b>		<b>19 156</b>	<b>115 457</b>	<b>1 441 402</b>

**Le commissaire aux comptes  
ACTHEOS ROUXEL TANGUY & ASS**

**Tableau de variation des fonds dédiés**

ANC 2018-06 : Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

VARIATION DES FONDS DEDIES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés *
Subventions d'exploitation	443 210	4 900	42 134			405 975	3 908
Projet PASS	6 661		580			6 080	
CNR Gestion troubles cmp	496		496				
CNR format <sup>o</sup> troubles cmp	6 740		6 740				
CNR Clact prévention TMS	3 908					3 908	3 908
CNR lits médicalisés	1 953		1 686			267	
CNR rails de transfert	16 846		2 152			14 695	
Renouvellement Immo	400 806		24 680			376 125	
Formation Montessori	5 800		5 800				
Projet Omedit		4 900				4 900	
<b>TOTAL</b>	<b>443 210</b>	<b>4 900</b>	<b>42 134</b>			<b>405 975</b>	<b>3 908</b>

\* correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

Le commissaire aux comptes  
ACTHEOS ROUXEL TANGUY & ASS

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

### Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions réglementées	369 161				369 161
<b>TOTAL</b>	<b>369 161</b>				<b>369 161</b>

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	347 271		638		346 633
<b>TOTAL</b>	<b>347 271</b>		<b>638</b>		<b>346 633</b>

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients		7 825			7 825
<b>TOTAL</b>		<b>7 825</b>			<b>7 825</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>716 432</b>	<b>7 825</b>	<b>638</b>		<b>723 619</b>
<b>Dont dotations et reprises d'exploitation</b>		<b>7 825</b>	<b>638</b>		

### Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	126 911	126 911	
Autres immobilisations financières	457	457	
Clients douteux ou litigieux	15 650	15 650	
Autres créances clients	184 568	184 568	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8 770	8 770	
Taxe sur la valeur ajoutée	800 243	800 243	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	8 698	8 698	
Divers état et autres collectivités publiques	17 693	17 693	
Débiteurs divers	45 912	45 912	
Charges constatées d'avance	37 628	37 628	
<b>TOTAL</b>	<b>1 246 531</b>	<b>1 246 531</b>	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	9 259		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	3 296		

Le commissaire aux comptes  
ACTHEOS ROUXEL TANGUY & ASS

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	2 953 621	186 840	646 781	2 120 000
Emprunts et dettes financières divers	81 619	81 619		
Fournisseurs et comptes rattachés	179 735	179 735		
Personnel et comptes rattachés	252 454	252 454		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	233 617	233 617		
Impôts sur les bénéfices	498	498		
Taxe sur la valeur ajoutée	1 015 047	1 015 047		
Autres impôts taxes et assimilés	4 257	4 257		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	85 681	85 681		
Autres dettes	4 465	4 465		
<b>TOTAL</b>	<b>4 810 993</b>	<b>2 044 212</b>	<b>646 781</b>	<b>2 120 000</b>
Emprunts remboursés en cours d'exercice	186 388			

### Variation des fonds propres

#### Mouvement des fonds associatifs :

Les fonds statutaires et les libéralités ayant le caractère d'apport, sans droit de reprise, s'élèvent à 39 737 €.

#### Réserves :

Les réserves de compensation à la clôture de l'exercice 2023 représentent un montant total de 201 977 €.

### Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
Licences et logiciels	15 657	100.00
Licences et logiciels	34 332	33.33
Licences et logiciels	2 037	20.00

### Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.

Le commissaire aux comptes  
ACTHEOS ROUXEL TANGUY & ASS

## **ANNEXE**

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

### **Evaluation des amortissements**

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Matériel médical	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel et mobilier hébergement	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel et outillage	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	8 ans
Installations techniques	Linéaire	3 à 25 ans
Matériel de bureau et informat	Linéaire	3 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans
Constructions	Linéaire	10 à 20 ans

### **Produits à recevoir**

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	60 994
Autres créances	71 859
Disponibilités	7 287
Total	140 140

### **Charges à payer**

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes financières diverses	2 409
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	63 917
Dettes fiscales et sociales	311 696
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	32 478
Autres dettes	508
Total	411 008

### **Charges et produits constatés d'avance**

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	37 628
Total	37 628

Le commissaire aux comptes  
ACTHEOS ROUXEL TANGUY & ASS

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

### - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

#### Valorisation des contributions volontaires

L'association a bénéficié au cours de l'exercice 2023 de contributions volontaires valorisées à 44 237 €. Ce montant correspond à :

- animation de bénévoles = 1870 heures valorisées selon le salaire conventionnel
- 450 heures des membres du conseil d'administration évaluées au taux du smic en vigueur au 31 décembre 2023.

### - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

#### Engagement en matière de pensions et retraites

##### Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
Juqu'à 65 ans		346 633
Engagement total		346 633

##### Hypothèses de calculs retenues

L'association comptabilise les indemnités de fin de carrière selon les dispositions prévues par l'annexe 1 de la recommandation ANC 2013-02.

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés au titre de l'indemnité de départ à la retraite, en tenant compte d'une probabilité de présence dans l'association à l'âge de la retraite s'élève à 346 633 €. Cet engagement comptabilisé en provision tient compte de la contribution pour des départs à l'initiative des salariés.

- âge de départ à la retraite : 65 ans
- profil de carrière : 1 %
- turn over faible
- taux d'actualisation : 1,81 %

Conformément à la possibilité prévue par la recommandation pour les entités de moins de 250 salariés et afin de limiter l'impact de la volatilité des taux, l'association n'a pas retenu le taux IBOXX en vigueur au 31 décembre 2023 pour estimer le montant des indemnités de fin de carrière qui seraient dues.

Il a été retenu le taux de 1,81 % correspondant à la moyenne des 5 dernières années.

Le commissaire aux comptes  
ACTEOS ROUXEL TANGUY & ASS





**EXPERTS COMPTABLES  
COMMISSAIRES AUX COMPTES**



Rue de la Prunelle  
ZA des Longs Réages  
22190 PLÉRIN  
+33 (0)2 96 33 42 57



2 C Allée Jacques Frimot  
ZAC Atalante Champeaux  
35000 RENNES  
+33 (0)2 23 46 33 90



46 Boulevard Emile Augier  
75116 PARIS  
+33 (0)9 75 48 13 97



rouxeltanguy@actheos.com  
[www.actheos.com](http://www.actheos.com)



**ASSOCIATION VILLA SAINT JOSEPH  
Etablissement d'hébergement pour  
personnes âgées dépendantes  
12, rue Saint-Joseph  
35380 PLELAN LE GRAND**

-----

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES  
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023**

Paris  
Rouen  
Rennes  
Le Havre  
Bordeaux  
Saint-Brieuc

*Le présent rapport comprend 3 pages*



**ASSOCIATION VILLA SAINT JOSEPH**  
**Etablissement d'hébergement pour**  
**personnes âgées dépendantes**  
12, rue Saint-Joseph  
35380 PLELAN LE GRAND

-----

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**  
**ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES**  
**DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023**

-----

Aux membres de l'association,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, en application de l'article R.314-59 du Code de l'action sociale et des familles, il nous appartient de vous communiquer, le cas échéant, certaines informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'organe délibérant.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT**

---

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.



**CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ORGANE DELIBERANT**

En application de l'article R.314-59 du Code de l'action sociale, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'organe délibérant au cours d'exercices antérieurs, se sont poursuivies au cours de l'exercice écoulé.

- Rémunération brute de 56 894 € attribuée au cours de l'exercice 2023 à Madame Marina MALARD au titre de son contrat de travail en qualité de directrice.
- Bail à construction signé avec la « Congrégation des sœurs de l'Immaculée Conception de Saint Méen Le Grand » pour une période de 35 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 qui a donné lieu à une charge de loyer de 26 668 € dans les comptes de l'exercice 2023.

Rennes, le 06 juin 2024

ACTHEOS ROUXEL-TANGUY & ASSOCIES  
Société de commissaires aux comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de l'Ouest Atlantique  
Murielle PEAN-HAMARD, Associée



